

Directrice d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement) Directeur d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement)



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Directeur d'accueil collectif de mineurs (ACM), directeur de centre de loisirs, responsable de centre de loisirs, directeur d'accueil périscolaire, directeur d'accueil collectif de mineurs sur le temps périscolaire, directeur de centre aéré, directeur d'unité de loisirs

ROME : G1403 Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Fiches de la cohésion sociale : Directeur d'accueil de loisirs sans hébergement, responsable de centre de loisirs

Points de repère : classification et critères classants : [C - D - E - F]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies
- caractère pluri-activités du site
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Les finalités du métier

Responsable de la sécurité et du bien être du public accueilli, il gère et dirige un accueil de loisirs (avec ou sans hébergement) de jeunes d'âge scolaire dans une démarche d'éducation populaire et est garant de la mise en oeuvre du projet pédagogique.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la planification et la coordination : l'élaboration d'un programme d'activités et d'une organisation adaptée en lien avec le projet de l'organisateur et les besoins du public, la définition des objectifs éducatifs et des moyens pour les atteindre, la mise en place d'un cadre éducatif et récréatif sécurisant et stimulant et la création, la mise en oeuvre et l'évaluation du projet pédagogique de la structure.
- la gestion et l'organisation : la gestion administrative et financière (budget, dépenses, inscriptions, facturation), l'organisation de l'entretien des locaux et du matériel dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- la coordination et la gestion des équipes : le recrutement des collaborateurs, l'animation et la coordination des équipes pluridisciplinaires, la répartition des tâches et l'élaboration des plannings, la conduite de réunions d'équipe et la gestion des conflits potentiels, l'accompagnement et la formation notamment des équipes stagiaires BAFA et / ou BAFD, etc.
- l'échange et la communication : la négociation avec les différents partenaires sociaux ou économiques, la représentation du centre auprès des institutions et partenaires, le développement de projets en collaboration avec les acteurs locaux, la communication auprès des familles, etc.

Il est garant de la sécurité et de la qualité de l'accueil des publics. Il veille à la mise en oeuvre du projet pédagogique et au respect de des réglementations en vigueur. Il s'assure de la cohérence des actions menées avec les valeurs de l'éducation populaire de la structure.

Variabilité

Plusieurs éléments impactent l'ampleur et l'intensité de ses missions ainsi que son degré d'autonomie : la taille et le nombre de sites de la structure d'accueil, le volume de publics accueillis et la taille des équipes d'animateur ou encore le projet de la structure. Dans certaines structures, des missions peuvent lui être déléguées par l'équipe de direction comme par exemple s'assurer de la conformité des bâtiments et des normes de sécurité.

Directrice d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement) Directeur d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement)



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Elaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire
- Concevoir, planifier, et gérer des projets en respectant les objectifs, les délais et les budgets
- Créer des outils pédagogiques adaptés
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Rédiger des rapports et compte-rendus des activités
- Assurer une veille législative et réglementaire concernant l'encadrement des activités auprès des jeunes
- Recruter des profils en cohérence avec les besoins de la structure
- Développer et animer un réseau de partenaires
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits

Connaissances

- Outils bureautiques
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Outils de gestion de projet
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public
- Normes d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements et locaux sportifs et de loisirs
- Normes d'hygiène, sécurité et de santé alimentaires
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques de négociation
- Techniques de management
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap

Savoir-être

- Réactif
- Dynamique
- Organisé
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS ASEC, BPJEPS avec l'UC fonction de direction de l'ACM ou tout autre diplôme de niveau équivalent dans le domaine de l'animation ou de la gestion / administration de structures (à condition qu'il s'agisse d'un diplôme d'État)

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Une première expérience dans l'animation de mineurs peut être requise dans certains cas (cf. code de l'action sociale et des familles) ou en fonction du degré d'autonomie et du périmètre de ses missions dévolues ou toute autre expérience dans le champ des métiers de l'éducation ou du social

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats dans l'animation de mineurs, etc.

Certifications : Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (RS5737)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Encadrement des équipements et gestion des conflits, communication, accueil et prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap (publics comme salariés), sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux et des risques de cyberharcèlement

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Techniques de management et de gestion des conflits, maîtrise des outils de communication

Directrice d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement) Directeur d'accueil de loisirs (avec ou sans hébergement)

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• animateur socio-éducatif et culturel	• chargé de partenariats • chargé d'animation réseau ou vie associative • coordinateur ou chargé de projet	• responsable de secteur • directeur de structure (établissement de pratiques artistiques, etc.)
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• directeur d'EAJE (Alisfa) • responsable d'ACM (Alisfa)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.